



L'état des lieux d'un appartement en location

Par **vero1802**, le **03/06/2008** à **11:26**

Bonjour, je vais quitter le studio que je loue le 16 Juin prochain. L'agence immobilière qui me loue ce studio me demande un contrat d'entretien datant de moins de 3 mois pour la chaudière au gaz (elle fournit eau chaude et le chauffage), alors que j'en ai fait un en Novembre dernier (il y a 8 mois) qui est valable 1 an. L'agence a-t-elle le droit d'exiger cela ? (en vue de l'état des lieux). De plus, le prochain locataire devra en effectuer un lors de son arrivée, à la demande de l'agence, ce n'est-il pas un peu exagéré ?
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Véronique Etienne (Hauts de Seine)